

Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH
COMMUNE DE VILLER

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLER

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en fonction : 10

Nombre de Conseillers présents : 7

Convocation du 08 Avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLER, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VILLER, sous la présidence de Monsieur MULLER Cédric, Maire.

Présents : Mr MULLER Cédric, Mr DOUET Christophe, Mme GLAISER Isabelle, Mr MULLER Hervé, Mr BEHR Gaël, Mr ZOLLNER Daniel, Mr MANQUE Pascal.

Procuration : Mr SCHMITT Jean-Luc, procuration en faveur de Mr ZOLLNER Daniel.
Mr ROSSI Sébastien, procuration en faveur de Mr BEHR Gaël

Absent(s) : Mme GARAVELLO Valérie.

D-2024-016 : Commission Communale d'Aménagement Foncier de LANDROFF

- Vu l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 03 avril 2023 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de LANDROFF ;
- Vu le projet proposé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de LANDROFF ;
- Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 21 mars 2024 ;

Le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Président de la CCAF relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le projet de modification des chemins élaboré par la commission citée et joint à cette lettre et propose :

- d'approuver ou de modifier ce projet ;
- de créer les chemins ruraux ;
- de supprimer les chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer les modifications suivantes :

- contre la création du chemin proposé, ne justifiant pas une utilité pour les exploitants de notre commune ;
- coût de création important pour une superficie peu importante.

Unanimité.

Fait et délibéré le 15 Avril 2024

Pour extrait conforme.

VILLER, le 23 avril 2024.

Le Maire : Mr MULLER Cédric.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707175-20240415-D-2024-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

